



Sommaire conjoint de la mobilisation

PROJET D'EXTENSION DE FORDING RIVER

4 JUIN 2026



EAO

Environmental
Assessment Office

Table des matières

Projet d’extension de Fording River	3
Objet du présent rapport	Error! Bookmark not defined.
Aperçu de la planification du processus	4
Comment nous avons mené notre mobilisation et qui a communiqué avec nous.....	4
Journées portes ouvertes et séance d’information virtuelle	4
Séance d’information virtuelle.....	4
Journées portes ouvertes en personne.....	5
Commentaires écrits du public	6
Sommaire des principales questions	6
Conclusions et recommandations	9

PROJET D’EXTENSION DE FORDING RIVER

Elk Valley Resources (EVR) propose le projet d’extension de Fording River (FRX), soit la poursuite des activités minières visant le remplacement de la production provenant maintenant de l’exploitation actuelle de Fording River. L’extension permettrait au promoteur d’aménager une nouvelle zone minière sur le mont Castle, d’accroître l’empreinte de la mine et de continuer à produire du charbon sidérurgique pendant plusieurs décennies. Le projet conserverait les installations de traitement de Fording River Operations, et le charbon serait transporté de FRX à l’infrastructure existante.

Le projet fait l’objet d’une évaluation environnementale coordonnée par le Bureau d’évaluation environnementale (BEE) et l’Agence d’évaluation d’impact du Canada (AEIC). Au cours de la mobilisation initiale, le BEE a participé à la description initiale du projet du promoteur afin d’éclairer la détermination des principales questions. Le BEE a organisé une période de consultation publique sur la description initiale du projet du 8 mai 2020 au 22 juin 2020, au cours de laquelle 647 commentaires du public ont été reçus et publiés sur le site EPIC du BEE. De plus amples détails sont résumés dans le rapport sur le [sommaire de la mobilisation](#) (en anglais seulement) produit par le BEE. L’AEIC a commencé la phase de planification et a organisé une période de consultation publique sur la description initiale du projet du 14 octobre au 3 novembre 2020, au cours de laquelle 66 commentaires au total ont été reçus et publiés sur le registre de l’AEIC. Les principaux points soulevés ont été résumés dans le [sommaire des questions](#) produit par l’AEIC à ce moment-là.

Pour l’étape de planification du processus de l’*Environmental Assessment Act* de la Colombie-Britannique et pour l’étape préparatoire suivant la décision prise au titre de l’article 16 de la *Loi sur l’évaluation d’impact* (ci-après appelée « planification du processus »), le BEE et l’AEIC ont tenu une période de consultation publique officielle de 32 jours organisée sur les plateformes en ligne des deux organismes pour recueillir des commentaires afin de guider l’élaboration des documents qui régiront l’évaluation, y compris l’ordonnance relative à la procédure, les exigences concernant l’information liée à la demande (EID), le plan conjoint d’évaluation et de mobilisation et le plan conjoint détaillé de délivrance de permis.

La ministre fédérale de l’Environnement, du Changement climatique et de la Nature a reçu des demandes visant à renvoyer l’évaluation d’impact fédérale du projet à un comité d’examen en vertu du paragraphe 36(1) de la *Loi sur l’évaluation d’impact*. Compte tenu des renseignements disponibles, notamment des possibilités de collaboration avec la province de la Colombie-Britannique, la ministre fédérale n’a pas renvoyé l’évaluation d’impact du projet à un comité d’examen.

OBJET DU PRÉSENT RAPPORT

Le présent sommaire conjoint de la mobilisation a été rédigé et publié par le BEE et l’AEIC et remplace le rapport uniquement fédéral sur la mobilisation pour l’étape préparatoire.

Le présent sommaire conjoint de la mobilisation fournit un compte rendu consolidé de la mobilisation du public entreprise pendant la planification du processus, et décrit comment les participants ont contribué à l’élaboration des documents de planification qui régiront l’évaluation environnementale. Le rapport décrit les participants, la façon dont la mobilisation a été menée et les principales questions soulevées dans les observations écrites et lors des activités interactives. Voici, aux fins de la planification des processus, la définition d’une question principale du BEE :

Une question d’importance significative, ou un enjeu préoccupant significatif, qui est susceptible d’influencer fortement la portée, la méthodologie ou les exigences de l’évaluation environnementale, qui reflète des pressions régionales persistantes ou cumulatives ou qui nécessite de la part des instances une analyse, des mesures d’atténuation ou une coordination supplémentaire.

APERÇU DE LA PLANIFICATION DU PROCESSUS

Au cours de la planification du processus, le BEE et l’AEIC ont travaillé avec des nations autochtones, des spécialistes techniques, d’autres organismes gouvernementaux et des intervenants pour élaborer un plan sur la façon dont l’évaluation environnementale serait réalisée.

L’ordonnance relative à la procédure s’est appuyée sur les fondements établis lors des premières phases de mobilisation précoce et de décision sur la préparation pour l’établissement de la portée, des procédures et des méthodes de l’évaluation environnementale. Elle a présenté les grandes lignes de l’information et des études nécessaires, a décrit la façon dont divers participants travailleraient ensemble, a établi les échéanciers et fixé la manière dont les commentaires seraient recueillis tout au long du processus d’évaluation.

Au cours de cette phase, le BEE et l’AEIC ont :

- publié des versions provisoires des documents de planification aux fins d’examen public;
- tenu une période de consultation publique conjointe officielle sur le portail EPIC du BEE et le portail de l’AEIC;
- organisé trois séances portes ouvertes en personne et une séance d’information virtuelle;
- recueilli de nombreux commentaires écrits de résidents, de travailleurs, d’organisations non gouvernementales (ONG), de commentateurs techniques et de collectivités américaines en aval.

Cette mobilisation a permis de préciser la portée et la structure de l’évaluation à venir.

COMMENT NOUS AVONS MENÉ NOTRE MOBILISATION ET QUI A COMMUNIQUÉ AVEC NOUS

Au cours de la planification du processus, le BEE et l’AEIC ont mobilisé le public au moyen d’une combinaison de journées portes ouvertes en personne, d’une séance d’information virtuelle et d’une période de consultation publique officielle. La mobilisation comprenait des commentaires de vive voix recueillis lors des journées portes ouvertes et de la séance d’information virtuelle, ainsi que des commentaires écrits soumis par l’entremise des portails en ligne du BEE et de l’AEIC ainsi que de la boîte de réception du projet de l’AEIC.

Journées portes ouvertes et séance d’information virtuelle

Séance d’information virtuelle

- **Plateforme** : Zoom (hébergée par le BEE)
- **Date** : 22 janvier 2026
- **Heure** : De 11 h à 13 h (HP) / de midi à 14 h (HR)
- **Format**
 - Présentation de 20 minutes du BEE et de l’AEIC sur le processus d’évaluation coordonné
 - Présentation de 20 minutes du promoteur sur le projet FRX
 - Séance de questions et de réponses de plus de 20 minutes avec le personnel du BEE et de l’AEIC, ainsi que les spécialistes techniques d’EVR
- **Inscription obligatoire**

Journées portes ouvertes en personne

Le BEE et l’AEIC ont organisé trois journées portes ouvertes, soit une à Sparwood, une à Fernie et une à Elkford.

Lieu	Date et heure (heure des Rocheuses)	Nombre de participants
Sparwood Salle Emerald de l’hôtel Causeway Bay	28 janvier 2026, de 17 h 30 à 20 h 30	45 participants
Fernie Salle de bal de l’hôtel Best Western Plus Fernie Mountain Lodge	29 janvier 2026, de 15 h 30 à 19 h	77 participants
Elkford Centre de conférences communautaire d’Elkford	5 février 2026, de 15 h à 18 h 30	97 participants

Format de la journée portes ouvertes et participation

Lors de chaque journée portes ouvertes

- Des membres du personnel du BEE, de l’AEIC et d’EVR se trouvaient aux tables d’information.
- EVR a présenté des diaporamas sur la conception révisée du projet, la qualité de l’eau, les pêches, la faune et les considérations socioéconomiques.
- Le BEE a fourni des renseignements sur le processus d’évaluation environnementale provincial, les outils de participation du public et les lignes directrices.
- L’AEIC a fourni des renseignements sur le processus d’évaluation d’impact fédéral, les outils de participation du public et les lignes directrices.
- Les participants étaient les suivants :
 - membres du public;
 - employés d’EVR;
 - membres des communautés autochtones;
 - représentants municipaux;
 - représentants d’ONG et d’organisations environnementales;
 - entrepreneurs et fournisseurs;
 - représentants des médias.

Thèmes des questions posées lors des journées portes ouvertes

- **Sparwood** : Les participants voulaient principalement savoir combien de temps durerait l’évaluation environnementale et quand une décision serait rendue.
- **Fernie** : Les participants étaient plus préoccupés par la qualité de l’eau, en particulier par rapport à la présence de sélénium et aux répercussions en aval.
- **Elkford** : Vif intérêt pour les échéanciers et les points de décision associés à l’évaluation environnementale; les résidents ont également demandé des renseignements sur la façon de participer au comité consultatif communautaire.
- Aux trois endroits, les participants voulaient obtenir des précisions par rapport à ce qui suit :
 - le fonctionnement du processus d’évaluation environnementale;
 - la façon dont le BEE et l’AEIC coordonnent leurs activités;
 - les possibilités de participation du public.

Commentaires écrits du public

Le BEE et l’AEIC ont accepté les commentaires écrits du 14 janvier 2026 au 15 février 2026. Les observations écrites présentées dans l’[enquête EPIC du BEE](#) (en anglais seulement), le [Registre](#) de l’AEIC et la boîte de réception du projet de l’AEIC ont révélé une forte mobilisation des membres des collectivités de l’ensemble de la vallée Elk, ainsi qu’un nombre important de commentaires de résidents américains en aval. Plus de 200 commentaires ont été reçus et publiés par des membres du public, y compris des lettres d’ONG comme Wildsight, la Crowsnest Conservation Society et l’Idaho Conservation League.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES QUESTIONS

Le BEE et l’AEIC ont examiné tous les commentaires reçus du public pendant la planification du processus du projet. Les préoccupations communes ont été résumées et organisées en thèmes clés, puis évaluées pour déterminer si le problème décrit était une question principale. Les questions correspondant à la définition de question principale sont décrites dans le tableau 2. Bien que le tableau comprenne des questions relevant à la fois de la compétence provinciale et de la compétence fédérale, l’AEIC concentrera son examen technique, au cours de l’évaluation, sur les questions clés pertinentes pour la prise de décision fédérale, notamment les effets fédéraux et les avantages positifs tels que définis dans la *Loi sur l’évaluation environnementale*.

Tableau 2 – Sommaire des principales préoccupations cernées pendant la planification du processus

Thème des commentaires	Principales questions
Qualité de l’air	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts de poussière de charbon déclarés sur les maisons, les véhicules et la végétation; préoccupations au sujet des émissions de poussière cumulatives provenant des corridors d’exploitation minière et de transport. • Demandes d’une surveillance à long terme de l’air ambiant, d’amélioration de la divulgation et d’évaluation des répercussions sur la santé des travailleurs.

	<ul style="list-style-type: none"> • Appels pour la mise en place de mesures d’atténuation des poussières de charbon qui se sont avérées efficaces à d’autres endroits.
Ressources aquatiques et poissons	<ul style="list-style-type: none"> • Déclin des populations de truites fardées versant de l’ouest; on craint que les pressions cumulatives existantes et la toxicité du sélénium soient exacerbées par le FRX. • Appels pour une modélisation à long terme des populations de poissons qui tient compte de la présence de sélénium, des changements hydrologiques et des effets climatiques. • Besoin de cerner les pertes d’habitat du poisson découlant de l’empreinte du FRX et de fournir des mesures de compensation claires.
Changements climatiques et risques liés aux dangers naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes d’une modélisation de scénarios de la pire éventualité climatiques crédibles (précipitations extrêmes, rivières atmosphériques, sécheresse, feux de forêt). • Préoccupations que les installations de traitement de l’eau soient vulnérables aux défaillances causées par le climat et que les effets sur la qualité de l’eau doivent être évalués.
Effets cumulatifs	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux commentateurs ont souligné que les effets cumulatifs (activités minières, forestières et récréatives, collectivités en croissance) représentent le risque à long terme le plus grave dans la vallée de la rivière Elk. • Appels pour que l’évaluation du FRX s’aligne sur le cadre de gestion des effets cumulatifs et pour une analyse explicite de la capacité régionale.
Responsabilité financière et conséquences à long terme	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations au sujet des obligations perpétuelles en matière de traitement de l’eau et du caractère adéquat de l’assurance financière. • Risque que le public hérite de responsabilités environnementales à long terme en cas de fermeture prématurée ou d’insuffisance du rendement. • Demandes, en présence d’incertitude, d’une modélisation à long terme au-delà de la fermeture de la mine réalisée au moyen d’hypothèses de précaution. • Préoccupations relatives à la baisse de la demande de charbon à long terme, aux risques liés aux actifs abandonnés et aux répercussions sur le financement de la remise en état et la viabilité du projet.
Santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> • Préoccupations au sujet des effets sur la santé des membres des collectivités en aval, pas seulement des travailleurs. • Demandes d’une évaluation des risques de contamination pour les produits agricoles comestibles (plantes, poissons et bétail).
Droits des peuples autochtones et usage des terres à	<ul style="list-style-type: none"> • Demandes pour que les préoccupations des Autochtones aient une influence significative sur la conception et la viabilité du projet et qu’elles ne soient pas que documentées. • Évaluation des répercussions sur l’exercice des droits des peuples autochtones, et non seulement sur la présence liée à l’usage des terres

des fins traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance de l’impossibilité d’atténuation de certaines répercussions et exigence du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE).
Infrastructure et services	<ul style="list-style-type: none"> Pénuries de logements et camping/squattage illégal généralisé associés aux pressions exercées par la main-d’œuvre minière, et dégradation de l’environnement sur le terrain domanial. Pressions sur les soins de santé, les services d’urgence et l’infrastructure municipale (en particulier à Elkford).
Effets sur le bien-être des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> Points de vue partagés : certains considèrent que le FRX est essentiel pour l’emploi à long terme; d’autres signalent des préoccupations concernant les pressions démographiques, l’abordabilité et la qualité de vie. Demandes d’une évaluation transparente des avantages socioéconomiques et des compromis. Demandes pour que l’acceptabilité sociale soit évaluée et que les priorités en matière de protection des eaux et d’intendance des terres publiques soient harmonisées.
Effets transfrontaliers	<ul style="list-style-type: none"> Des participants des États-Unis (Montana et Idaho) ont souligné la nécessité pour le FRX d’atteindre les objectifs de qualité de l’eau à la frontière, en particulier les concentrations de sélénium dans le lac Kooconusa. Appels pour une intégration officielle des recommandations de la Commission mixte internationale (CMI), des préoccupations des tribus des États-Unis et des considérations transfrontalières en matière de santé écologique.
Qualité de l’eau	<ul style="list-style-type: none"> Excédents de sélénium de longue date dans les rivières Fording et Elk, avec des répercussions s’étendant jusqu’au lac Kooconusa et à la rivière Kootenai/Kootenay, ce qui suscite des préoccupations quant aux risques pour la vie aquatique et l’eau potable. Préoccupations selon lesquelles EVR n’a pas encore démontré de réductions fiables et à long terme de la charge en sélénium; demandes pour la présentation de données probantes à l’appui de l’efficacité du traitement et pour la réalisation d’une validation indépendante de l’efficacité du traitement dans le contexte du stress climatique et des scénarios de la pire éventualité avant toute expansion. Demandes – en particulier de la part des commentateurs des États-Unis en aval – pour que le projet FRX soit interrompu jusqu’à ce que la CMI ait terminé ses recommandations. Demandes pour que l’évaluation des effets soit réalisée à l’échelle du bassin versant, et non qu’on procède à une modélisation locale seulement. Appels pour la mise en place de seuils clairs qui déclencheraient le rejet du projet si les objectifs de qualité de l’eau ne peuvent pas être atteints.

Faune et habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Les prairies de haute altitude du mont Castle ont été désignées comme une aire d’hivernage essentielle, et potentiellement irremplaçable, pour le mouflon d’Amérique — de nombreux commentateurs ont déclaré que ces écosystèmes ne pourraient pas être remis en état. • Possibilité de perte des principaux corridors de migration et d’augmentation du déplacement forcé des espèces sauvages. • Demandes de programmes de pose de colliers, de modélisation des déplacements et de mesures d’atténuation de la mortalité routière/ferroviaire.
------------------	---

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les commentaires reçus au cours de la planification du processus témoignent d’un fort degré d’intérêt public et ont mis en évidence plusieurs considérations environnementales, sociales et économiques complexes qui devront être traitées dans le cadre de l’évaluation environnementale. Les participants ont constamment insisté sur l’importance des analyses rigoureuses de la qualité de l’eau, d’un suivi à long terme des espèces aquatiques et fauniques, d’une planification réaliste de la remise en état et de la nécessité de situer le FRX dans le contexte plus large des effets cumulatifs dans la vallée Elk. Les points de vue exprimés lors de la séance d’information virtuelle et des journées portes ouvertes ainsi que dans les observations écrites confirment la portée et les attentes détaillées que le BEE et l’AEIC ont établies pour l’évaluation à venir.

Le BEE et l’AEIC exigent que le promoteur poursuive la mobilisation des collectivités et des nations autochtones pendant qu’il met au point la documentation requise pour l’évaluation, en particulier dans les domaines où des préoccupations ont été les plus régulièrement soulevées – comme la qualité de l’eau, l’habitat faunique, la remise en état, la résilience climatique, les effets cumulatifs et la surveillance à long terme. Le promoteur est également tenu de démontrer clairement comment la rétroaction reçue du public durant la planification du processus a éclairé les révisions apportées aux documents de conception et d’évaluation du projet, et de fournir, dans la mesure du possible, des explications accessibles et en langage clair de l’information technique. Le maintien d’une communication préliminaire et continue contribuera à faire en sorte que les priorités et les connaissances locales continuent d’être intégrées de manière significative au fur et à mesure de la progression du projet dans le processus d’évaluation environnementale.